

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 22 SEPTEMBRE 2020 - 19H00**

- *Approbation du Procès-verbal de la séance du Mercredi 15 juillet 2020 – 19H00 : adopté à l'unanimité*
- *Approbation de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité*
- *Désignation du secrétaire de séance : Jean-François DUBOIS*
- *Information au conseil municipal des décisions du Maire :*
  - *Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre des amendes de police 2020 – 17 500 €.*

**1. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

L'adoption du règlement intérieur du conseil municipal s'effectue dans un délai de 6 mois à compter de son installation (article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales CGCT). Cette mesure est désormais obligatoire dans les Communes de plus de 1 000 habitants (seuil abaissé depuis mars 2020). Ce règlement a pour but de définir les modalités de fonctionnement du conseil municipal : réunions, accès aux dossiers, droit d'expression des élus, supports d'information...etc. Après en avoir exposé les grandes lignes, le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver ce règlement.

*Adopté à l'unanimité*

**2. Droit à la formation des élus**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Conformément à l'article L.2123-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Le Maire expose les différentes modalités concernant ce droit à la formation et demande au conseil municipal de les approuver.

*Adopté à l'unanimité*

**3. Convention de mise à disposition – Marché Paysan**

*Rapporteur : Sandrine CASTINEIRA*

La précédente convention de mise à disposition de la Place du Marché de Coustellet et d'un local étant arrivée à expiration, il est nécessaire d'établir une nouvelle convention avec l'Association Marché Paysan, pour la période 2020-2022. Le rapporteur propose de reconduire à l'identique les montants annuels de la mise à disposition :

- Place du Marché : 10 000 € / an
- Local Marché : 3 000 € / an

*Adopté à l'unanimité*

**4. Mise à disposition à LMV – Transfert compétence assainissement**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Conformément à la Loi NOTRe, la compétence assainissement a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Il est donc nécessaire de valider le procès-verbal de mise à disposition des biens concernés, procès-verbal qui constate également les restes à réaliser et l'emprunt à transférer.

*Adopté à l'unanimité*

**5. Désignation d'un correspondant défense**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le maire indique qu'il est nécessaire de désigner au sein du conseil municipal, un correspondant défense qui sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour la Commune. Le Maire propose la désignation de M. Michel REY, 3<sup>ème</sup> adjoint.

*Adopté à l'unanimité*

**6. Revalorisation Indemnité Spéciale de Fonction agent communal assermenté**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le Maire indique que le décret n° 2017-215 du 20 février 2017 a revalorisé l'Indemnité Spéciale de Fonctions (ISF) pour les gardes-champêtres et les agents assermentés en exerçant les fonctions. Le Maire propose donc la revalorisation à 20% du traitement brut (actuellement 16%) de l'ISF.

*Adopté à l'unanimité*

**7. Convention de servitudes Enedis**

*Rapporteur : Philippe STROPPIANA*

En vue du passage d'une ligne électrique souterraine sur une propriété communale au « Chemin des Guillaumets », il est nécessaire d'établir avec ENEDIS une convention de servitudes et d'autoriser le Maire à la signer.

*Adopté par 15 voix pour et 4 abstentions*

**8. Changement de dénomination « Lotissement Maillet »**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

A la demande des résidents du « Lotissement Maillet », le Maire propose de modifier la dénomination de cette adresse qui deviendra « Chemin Maillet »

*Adopté à l'unanimité*

**9. Subvention Section RAID - Collège du Calavon**

*Rapporteur : Aurore STELLA*

Il est proposé de voter une subvention de 100 € au profit de l'Association du Collège du Calavon dans le cadre des activités de la Section RAID (16 élèves résidant à Maubec)

*Adopté à l'unanimité*

**10. Convention LMV - Fonds de concours 2020**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Le Conseil communautaire de LMV Agglomération, au cours de sa séance du 23 juillet 2020, a voté l'attribution d'un fonds de concours à la Commune de MAUBEC d'un montant de 52 413 €. Ce montant doit correspondre à un taux maximal de subvention de 50% de l'opération projetée. Le Maire propose d'imputer ce fonds de concours aux travaux de voirie pour une dépense subventionnable de 104 176 € HT. Il demande au conseil municipal d'approuver la convention correspondante et de l'autoriser à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

**11. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement 2019**

*Rapporteur : Philippe STROPPIANA*

Comme chaque année il convient d'approuver le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement établi à partir des données fournies par le délégataire (SUEZ).

*Adopté à l'unanimité*

**12. Décision Modificative N°1/2020 - Budget VILLE**

*Rapporteur : Frédéric MASSIP*

Cette décision modificative concerne le vote de crédits supplémentaires permettant l'amortissement obligatoire du reversement à LMV correspondant à la prise en charge de la cotisation au SIRCC par la Communauté d'Agglomération.

*Adopté à l'unanimité*

*Le Maire lève la séance à 20H10*

Maubec, le 22 septembre 2020

Le Maire,

Frédéric MASSIP